

Rappel du règlement financier

30/11/2015

DAS initiale

Condition : Respect des engagements contractuels (notamment calendaire / dégagement d'office)

Demande
d'avance

18 mois maximum

31/05/2017

DAS modificative

Condition : justifier 15% d'avancement physique ou financier minimum & dans le respect des dates limites fixés dans les avenants de sortie

1^{er} acompte

18 mois maximum

30/11/2018

Dernier acompte

18 mois maximum

Date ultime
prévue dans
l'avenant de
sortie

SOLDE

Condition : Achèvement de l'opération, justification complète de la réalisation de l'opération conventionnée, des dépenses, valorisation des recettes & respect de la date limite fixée dans l'avenant de sortie



Rappel du règlement financier

« avec souplesses »

30/11/2015

DAS initiale

Condition : Respect des engagements contractuels (notamment calendaire / dégagement d'office)

+ 12 mois entre DASi & avance

Demande d'avance

18 mois maximum

DAS modificative

Condition : justifier 15% d'avancement physique ou financier minimum & dans le respect des dates limites fixés dans les avenants de sortie

+ 12 mois dérogation DT

~~31/05/2017~~

31/05/2019

1^{er} acompte

18 mois maximum

Dernier acompte

Condition : Achèvement de l'opération, justification complète de la réalisation de l'opération conventionnée, des dépenses, valorisation des recettes & respect de la date limite fixée dans l'avenants de sortie

Possibilité de solde d'office sur justificatifs produits

+ 12 mois dérogation DT

18 mois maximum

SOLDE

+ 12 mois dérogation DT

Date ultime prévue dans l'avenant de sortie

